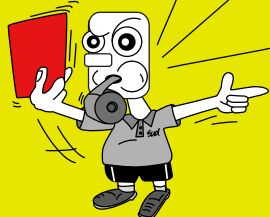




Faire respecter les droits
des CDD et des intermittent-e-s

***Un syndicat
doit réunir 10%
des voix pour être
représentatif.**



Sans nos collègues CDD et intermittent-e-s, la machine France 3 se grippe. **Sud** met un point d'honneur à défendre ces salarié-e-s dont les droits sont trop souvent bafoués, dont les conditions de travail ne doivent pas être moins-disantes que celles de leurs collègues CDI.

Ils ont fait les frais des confinements successifs et sont régulièrement les premiers touchés par la chasse aux économies.

Lors du premier confinement notamment, il a fallu se battre pour que les non-permanent-e-s aient droit à une compensation de leurs pertes de revenus et pour que les contrats annulés arbitrairement et au dernier moment soient payés.



Les contraintes imposées aux non-permanent-e-s se sont multipliées ces dernières années : seuil des 80 et 120 jours par an, multiplication des re-publications de postes pour limiter leur intégration, suppression du forfait, remboursement de frais restreints et versés tardivement, passage obligatoire par CONCUR avec ses nombreux dysfonctionnements.

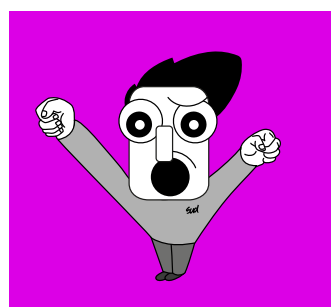
La multiplication des JTs "grande région" engendre également une diminution du nombre de jours travaillés.

Quant aux perspectives d'embauches escomptées par les départs occasionnés par la RCC, elles ont quasiment disparu. Un vrai tunnel noir !



Mais les CDD et intermittent-e-s sont priés de rester à disposition pour travailler un jour par-ci, un jour par-là.

Toujours plus de devoirs, mais toujours moins de droits ou des droits qu'il leur faut mendier : l'accès à la formation et à Monkiosque, le paiement des heures supplémentaires, auxquels beaucoup ont renoncé, ou encore le versement de certaines primes comme celle dite « du week-end » pour les journalistes.



Sud a toujours été engagé pour et aux côtés des CDD et des intermittent-e-s dans les instances RP et CSE, en justice et jusque dans la diffusion du "Roadbook du non-permanent" (*à retrouver sur notre site : <https://syndicatsudftv.fr/cdd/>*).

Un projet similaire nous tient à cœur : réaliser dans chaque région un mini-livret avec les services RH pour faciliter leur arrivée. Codes d'accès aux locaux, codes essence, pratiques vis-à-vis du matériel, noms et numéros des chefs et cadres techniques, etc. Toutes ces informations doivent être à disposition de nos collègues.

***Sud s'est toujours battu pour le respect des droits et des conditions de travail
et continuera de le faire.***

***Pour faire respecter les droits des CDD et des intermittent-e-s,
votez Sud, syndicat de résistance !***